

COMMISSION PERMANENTE**Délibération**

Séance du lundi 4 décembre 2006

N° ordre : 2006-CP12-040	Page Rapport : 317
Direction : DAREEN Service : SENP	
N° Programme : 106	
Libellé programme : ENVIRONNEMENT PATRIMOINE NATUREL Espaces naturels et randonnées	
Commission : du Cadre de Vie et de l'Environnement	

**Titre du Rapport : I - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER
II - ACQUISITION D'OPPORTUNITÉ
III - ZONE DE PRÉEMPTION - COMMUNE DE PLOUGASNOU
IV - CONVENTIONS DE GESTION**

III - ZONE DE PREEMPTION - COMMUNE DE PLOUGASNOU

Le littoral de la commune de Plougasnou bénéficie d'une zone de préemption départementale au titre des espaces naturels sensibles créée par arrêté ministériel le 25 mars 1975. D'une superficie de 170 ha, cette zone de préemption n'a connu aucune modification depuis cette date. Le Conseil général y est propriétaire de 22,20 ha répartis sur plusieurs sites dont Térénez, Saint-Samson, Pointe Annalouesten et Pointe de Primel.

L'évolution de l'occupation du sol sur le littoral de Plougasnou rend aujourd'hui nécessaire l'actualisation de ce zonage afin d'adapter la stratégie foncière du Conseil général aux enjeux naturels, et au zonage du document d'urbanisme.

Le nouveau périmètre intègre les terrains classés espaces littoraux remarquables (NDs) au plan d'occupation des sols, en excluant les secteurs urbanisés ou à urbaniser. Il permet toutefois d'étendre la zone de préemption sur la frange littorale boisée entre le Diben et le Guerzit le long du sentier littoral. La zone de préemption est ainsi réduite de 170 à 156 ha.

Ce projet prévoit une délégation du droit de préemption à la commune de Plougasnou sur la parcelle BD 155, site d'intérêt local situé sur le port de Térénez.

La nouvelle zone de préemption ainsi créée permettra d'assurer la préservation du paysage (sites inscrits de Térénez et du Diben, site classé de Saint-Samson), et des milieux naturels (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), site Natura 2000). Les

acquisitions qui y seront réalisées permettront de gérer le site pour l'ouverture au public dans le prolongement des mises en valeur déjà assurées par le Conseil général sur cette commune.

La Commune, par délibération du 31 août 2006, a approuvé la proposition de nouvelle zone de préemption départementale. La Chambre d'agriculture, réglementairement consultée pour avis, n'a pas émis de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, la Commission permanente du Conseil général décide, conformément aux articles L 142-3 et suivants du Code de l'urbanisme et en vertu de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée départementale le 29 avril 2004,

- de donner son accord à :
 - la création d'une nouvelle zone de préemption sur la commune de Plougasnou, telle que délimitée sur les plans joints au dossier ;
 - la suppression de la zone de préemption créée le 25 mars 1975 sur la commune de Plougasnou à compter de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle zone ;
 - de déléguer le droit de préemption à la Commune de Plougasnou sur la parcelle cadastrée section BD n° 155.
-

Contrôle de légalité
8 décembre 2006

Pour extrait certifié conforme et exécutoire
Pour le Président du Conseil général
L'adjoint au Chef de service


Pierre THULLIEZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUGASNOU**

L'an deux mille six, le 31 août, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGASNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Yvon TANGUY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18
Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 aout 2006 (affichée le 25 Août 2006)

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le : 7 Septembre 2006

Présents : Mmes et MM, TANGUY Yvon, , LE MEUR Jean-Yves, BOZEC Yves, LE JEUNE Violaine, EMONNOT Raymond, SALAUN Robert, SANNIER Pierre, VALLEE Eric, GUENOLE Patrick, TROUSSEL Frédérique, SCOUARNEC Martine, L'INTANF Denise, MICHAILLE Françoise et LE ROUX Annick Conseillers.

Absents Mmes et MM, POULIQUEN Marianne, LE GOFF Josiane, PEYRE Gaëlle, FOURNIS Jean Paul.

Pouvoirs Mmes POULIQUEN Marianne à LE JEUNE Violaine , LE GOFF Josiane à L'INTANF Denise, PEYRE Gaëlle à Robert SALAUN.

Secrétaire de séance : LE JEUNE Violaine .

11. Proposition d'actualisation de la zone de préemption départementale au titre des espaces naturels sensibles sur la commune de Plougasnou (PJ N°7)

Rapport de présentation (Yves BOZEC)

Une réunion de travail a eu lieu le 21 juin 2006 entre l'adjoint à l'urbanisme et des représentants du Conseil Général et de la Société d'Aménagement du Finistère (SAFI), afin de mettre en cohérence la zone de préemption départementale au titre des espaces naturels sensibles avec les documents d'urbanisme.

Les parcelles bâties ont été extraites de la zone de préemption, ainsi que les terrains consacrés à l'agriculture. Certaines parcelles ont été ajoutées pour asseoir la cohérence de cette zone avec la protection des espaces naturels (cf. note de présentation ci-jointe)

La Chambre d'Agriculture, règlementairement consultée, n'a pas formulé de remarques sur ce dossier.

Le Conseil Général demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la proposition d'actualisation qu'il a soumis.

Débat

A la demande de Martine SCOUARNEC, le Maire répond que cette zone n'occasionnera aucune gêne pour l'activité ostréicole.

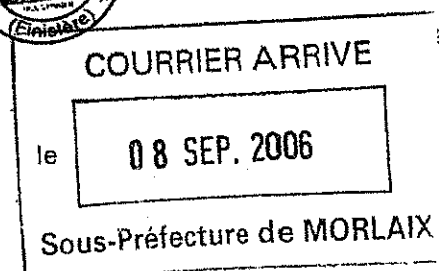
Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition d'actualisation de la zone de préemption départementale au titre des espaces verts naturels sensibles

Fait les jours, mois et ans susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Yvon TANGUY



Vu, pour être annexé à la délibération
de la Commission Permanente du
Conseil Général en date de ce jour.

Quimper, le **04 DEC. 2006**

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,

LE CHEF DE SERVICE

